

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance extraordinaire du conseil
Lundi le 1^{er} mars 2022, 19h00
Visioconférence

Sont présents :

M. Richard Baril	M. Jean-Luc Boisclair
M. Nicolas Goulet	Mme Marie-Pier Bourassa
M. Jean-François Jodoin	Mme Noémi Robitaille

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Dupuis. Monsieur Gabriel Pinard, directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance à titre de *secrétaire*. Madame Maryse Bilodeau directrice-adjointe et greffière-trésorière adjointe assiste également à la séance.

2022-03-034

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Appréciation du travail de la coordonnatrice des loisirs
- 04 Service incendie – Nomination directeur incendie
- 05 Période de questions
- 06 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Boisclair et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2022-03-035

03 Appréciation du travail de la coordonnatrice des services des loisirs

CONSIDÉRANT le bilan dressé par la municipalité de Sainte-Perpétue concernant les projets de loisirs;

CONSIDÉRANT l'entente d'« Embauche et partage des services d'une ressource en loisir » accordée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 : *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* avec la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT l'embauche commune de la coordonnatrice des loisirs des municipalités prenantes au projet volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* par résolution 2021-07-112;

CONSIDÉRANT les échanges entres les deux municipalités concernant le rendement des services des loisirs;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Perpétue est l'organisme responsable du projet volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- de remettre un avis de cessation d'emploi par écrit le 3 mars 2022 à la coordonnatrice des loisirs, madame Brunia Doiron suite à la réception de la résolution de fin d'embauche de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et que le dernier jour travaillé sera le 10 mars 2022 conformément aux délais prévus à la loi sur les normes du travail;
- d'assurer la continuité de l'entente d'« Embauche et partage des services d'une ressource en loisir » accordée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 : *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* avec la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;

- que la municipalité de Sainte-Perpétue débute le processus d’affichage du poste de coordonnateur des services des loisirs des municipalités de Sainte-Perpétue et de Sainte-Brigitte-des-Saults selon les modalités de l’entente intermunicipale volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* au courant du mois de mars 2022;

Adoptée

2022-03-036

04 Service incendie – Nomination directeur incendie

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Christophe Baril au poste de directeur par intérim du service de sécurité incendie (SSI) (résolution 2022-02-030);

CONSIDÉRANT la recommandation écrite reçue des membres du service incendie de Sainte-Perpétue de nommer monsieur Baril comme directeur;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Boisclair et unanimement résolu par ce conseil de nommer monsieur Christophe Baril au poste de directeur du service de sécurité incendie de Sainte-Perpétue.

Adoptée

05 Période de questions

Un conseiller questionne sur l’avancement du projet domiciliaire phase 2. En réponse, un bilan exhaustif des démarches sera déposé par le directeur général lors de la séance préparatoire du conseil municipal du 14 mars 2022.

2022-03-37

06 Levée de l’assemblée

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h10.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Gabriel Pinard
Directeur général & greffier-
trésorier